

CONSERVATION, RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART

Poste N°2 :

Professeur.e / Conservation, restauration des œuvres d'art – Spécialisation (7/12)

PROFIL RECHERCHÉ

- . Conservateur-restaurateur de formation, le/la candidat.e est un.e professionnel.le reconnu.e dans le domaine de la conservation et de la restauration des Peintures de chevalet.
- . Le/la candidat.e possède un diplôme de Master en conservation-restauration de Peintures et témoigne d'une pratique active, hors enseignement, dans le domaine de la conservation-restauration de la Peinture.
- . Au-delà de la pratique, le parcours du /de la candidat.e témoigne d'un intérêt pour la théorie de la discipline et la recherche qui s'exprime, entre autres, par sa participation à des conférences et des publications scientifiques, voire par son implication au sein de projets internationaux de recherches.
- . Le/la candidat.e a un intérêt marqué pour la pédagogie, et de préférence une expérience de l'enseignement au niveau supérieur.
- . Le/la candidat.e fait preuve de sa capacité à travailler en équipe et des qualités relationnelles nécessaires à l'interaction fructueuse avec l'équipe d'enseignants et les professionnels du domaine.
- . Le/la candidat.e fait preuve d'autonomie et d'esprit d'initiative.
- . Atouts appréciables : entretenir un réseau international dans le domaine de la conservation-restauration (institutions muséales, ateliers de C-R et écoles-universités).

MISSION PEDAGOGIQUE

Le professeur sera chargé.e de la coordination des enseignements –théoriques mais surtout pratiques – dispensés aux étudiants de la 2^{ème} année de Bachelier à la 2^{ème} année de Master traitant des peintures, en collaboration avec l'assistant.e et les deux autres professeurs de la section. Cette mission de coordination recouvre également les aspects organisationnels et administratifs.

Au plan pédagogique, le/la professeur.e sera chargé.e de :

- l'organisation et la supervision du travail pratique en atelier à raison de deux jours par semaine (lundi et mercredi) : accompagner et guider l'étudiant dans sa réflexion - tant pratique, scientifique que déontologique (B2-B3-M1-M2).
- la supervision du travail de recherche et de rédaction des dossiers de traitement de tous les étudiants (B2-B3-M1-M2) ainsi que de la supervision du travail de recherche et de rédaction du mémoire de fin d'études (M2).
- proposer, organiser et assurer le suivi d'autres activités d'apprentissage pertinentes en atelier ou hors atelier : visites, rencontres, partenariats, chantiers, workshops, etc
- la co-organisation des évaluations et jurys artistiques.

Au plan administratif, le/la professeur.e est chargé.e de :

- La gestion administrative de la spécialisation conservation-restauration de Peinture : échange avec les collaborateurs externes, propriétaires des œuvres confiées, musées et institutions partenaires, recherche d'œuvres à confier aux étudiants en rapport avec le programme pédagogique de chaque année d'étude (réalisation des devis et des factures).

Le/la professeur.e participera activement au projet pédagogique et artistique de l'école et contribuera à son évolution. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres ateliers, cours artistiques et généraux de tronc commun : il favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 7/12 consacre 7h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 2h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

CONSERVATION, RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART

Poste N°3 :

Professeur.e / Conservation, restauration des œuvres d'art – Spécialisation (7/12)

PROFIL RECHERCHÉ

- . Conservateur-restaurateur de formation, le/la candidat.e est un.e professionnel.le reconnu.e dans le domaine de la conservation et de la restauration des Sculptures (bois polychromé et/ou autres supports).
- . Le/la candidat.e possède un diplôme de Master en conservation-restauration de Sculptures polychromées et témoigne d'une pratique active, hors enseignement, dans le domaine de la conservation-restauration de la Sculpture.
- . Au-delà de la pratique, le parcours du/de la candidat.e témoigne d'un intérêt pour la théorie de la discipline et la recherche qui s'exprime, entre autres, par sa participation à des conférences et des publications scientifiques, voire par son implication au sein de projets internationaux de recherches.
- . Le/la candidat .e a un intérêt marqué pour la pédagogie, et de préférence une expérience de l'enseignement au niveau supérieur.
- . Le/la candidat.e fait preuve de sa capacité à travailler en équipe et des qualités relationnelles nécessaires à l'interaction fructueuse avec l'équipe d'enseignants et les professionnels du domaine.
- . Le/la candidat .e fait preuve d'autonomie et d'esprit d'initiative.
- . Atouts appréciables : entretenir un réseau international dans le domaine de la conservation-restauration (institutions muséales, ateliers de C-R et écoles-universités).

MISSION PEDAGOGIQUE

Le/la professeur.e sera chargé.e de la coordination des enseignements –théoriques mais surtout pratiques – dispensés aux étudiant.es de la 2^{ème} année de Bachelier à la 2^{ème} année de Master traitant des sculptures, en collaboration avec l'assistant.e de la section. Cette mission de coordination recouvre également les aspects organisationnels et administratifs.

Au plan pédagogique, le/la professeur.e sera chargé.e de :

- l'organisation et la supervision du travail pratique en atelier à raison de deux jours par semaine (lundi et mercredi) : accompagner et guider l'étudiant dans sa réflexion - tant pratique, scientifique que déontologique (B2-B3-M1-M2).
- la supervision du travail de recherche et de rédaction des dossiers de traitement de tous les étudiants de la discipline (B2-B3-M1-M2) ainsi que de la supervision du travail de recherche et de rédaction du mémoire de fin d'études (M2).
- proposer, organiser et assurer le suivi d'autres activités d'apprentissage pertinentes en atelier ou hors atelier : visites, rencontres, partenariats, chantiers, workshops, etc
- la co-organisation des évaluations et jurys artistiques

Au plan administratif, le/la professeur.e est chargé.e de :

- La gestion administrative de la spécialisation conservation-restauration de Sculpture : échange avec les collaborateurs externes, propriétaires des œuvres confiées, musées et institutions partenaires, recherche d'œuvres à confier aux étudiants en rapport avec le programme pédagogique de chaque année d'étude (réalisation des devis et des factures).

Le professeur participera activement au projet pédagogique et artistique de l'école et contribuera à son évolution. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres ateliers, cours artistiques et généraux de tronc commun : il favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 7/12 consacre 7h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 2h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

CONSERVATION, RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART

Poste N°4 :

Professeur.e / Conservation, restauration des œuvres d'art – Matériaux nouveaux (3/12)

PROFIL RECHERCHÉ

. Conservateur-restaurateur de formation, le/la candidat.e est un.e professionnel.le reconnu.e dans le domaine de la conservation et de la restauration des œuvres d'art moderne et contemporain (principalement en Peinture et Sculpture).

. Le/la candidat.e est de préférence formé.e à la Conservation-restauration de l'art moderne et contemporain, ou peut prouver une expérience professionnelle de plusieurs années dans ce domaine.

. Au-delà de la pratique, le parcours du/de la candidat.e témoigne d'un intérêt pour la théorie de la discipline et la recherche qui s'exprime, entre autres, par sa participation à des conférences et des publications scientifiques, voire par son implication au sein de projets internationaux de recherches.

. Le/la candidat.e a un intérêt marqué pour la pédagogie, et de préférence une expérience de l'enseignement au niveau supérieur.

. Le/la candidat.e fait preuve de sa capacité à travailler en équipe et des qualités relationnelles nécessaires à l'interaction fructueuse avec l'équipe d'enseignants et les professionnels du domaine.

MISSION PEDAGOGIQUE

Le/la professeur.e aura un rôle transversal et sera amené à évoluer dans chacune des spécialités enseignées dans l'option en fonction des demandes sur des œuvres d'art moderne et contemporain traitées dans l'année. Avec le professeur responsable de l'œuvre traitée, il/elle sera amené.e à partager ses connaissances auprès des étudiants sur la nature des matériaux et de leurs dégradations, sur les choix de traitement et sur les aspects déontologiques propres à l'art moderne et contemporain.

Cette mission de coordination recouvre également certains aspects organisationnels et administratifs.

Au plan pédagogique, le/la professeur.e sera chargé de :

- l'organisation et la supervision du travail pratique sur les œuvres d'art moderne et contemporain : accompagner et guider l'étudiant dans sa réflexion - tant pratique, scientifique que déontologique (B2-B3-M1-M2).
- la supervision du travail de recherche et de rédaction des dossiers de traitement ainsi que de la supervision du travail de recherche et de rédaction du mémoire de fin d'études (M2) des étudiants en charge d'œuvres d'art moderne et contemporain.
- participer au suivi d'autres activités d'apprentissage pertinentes en atelier ou hors atelier : visites, rencontres, partenariats, chantiers, workshops, etc
- la co-organisation des évaluations et jurys artistiques

Au plan administratif, le/la professeur.e est chargé de :

- Participer éventuellement avec les professeurs responsables des spécialisations à la gestion administrative : échange avec les collaborateurs externes, propriétaires des œuvres confiées, musées et institutions partenaires, recherche d'œuvres à confier aux étudiant.e.s en rapport avec le programme pédagogique de chaque année d'étude (réalisation des devis et des factures).

Le/la professeur.e participera activement au projet pédagogique et artistique de l'école et contribuera à son évolution. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres ateliers, cours artistiques et généraux de tronc commun : il favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 3/12 consacre 3h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

GRAVURE ET IMAGE IMPRIMÉE

Poste N°8 :

Professeur.e / Gravure et image imprimée - Atelier (7/12)

PROFIL RECHERCHÉ

Artiste reconnu.e et actif.ve, le.la candidat.e développe une pratique artistique professionnelle dans le champ de la gravure et de l'impression et expose régulièrement. Sa pratique convoque autant les techniques traditionnelles de la gravure et les champs de l'édition que d'autres langages artistiques, comme la performance ou la vidéo. Il.elle dispose également d'une solide expérience pédagogique dans l'enseignement supérieur artistique.

Son intense activité artistique personnelle se double d'une solide maîtrise du discours critique. Ses compétences techniques en gravure et lithographie sont indissociables d'un sens marqué de l'expérimentation. Il.elle possède en outre une excellente connaissance des pratiques éditoriales et des problématiques de diffusion de l'œuvre, ainsi qu'une bonne maîtrise des outils numériques.

Le.la candidat.e maîtrise l'anglais. Il.elle a une bonne connaissance du néerlandais. Il.elle doit en effet être capable de pleinement s'impliquer dans les projets coopératifs de l'atelier, tant au niveau national qu'international.

MISSION

Le/la professeur.e est le/la responsable pédagogique du Bachelor en Gravure et Image imprimée. Il/Elle en détermine le projet pédagogique et artistique et le met en œuvre, en concertation et en collaboration avec les autres enseignant.e.s de l'atelier et la direction. Il/Elle participe à la constitution de l'équipe pédagogique de l'atelier en concertation avec la direction et les organes désignés à cet effet et propose l'organisation des activités pédagogiques spécifiques de l'atelier, par cycle d'études et par niveau de progression : cours, exercices, stages, etc. Ces activités spécifiques, auxquelles s'ajoutent les cours de tronc commun, représentent une part importante du cursus de l'étudiant.e.

Le/la professeur.e assure la coordination pédagogique, culturelle et administrative de l'atelier, ainsi qu'un certain nombre d'enseignements spécifiques au sein du cursus (selon son profil).

Le/la professeur.e souscrit au projet pédagogique et artistique de La Cambre, à la vitalité et à l'évolution duquel il/elle participe activement. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres ateliers, cours artistiques, cours généraux et séminaires. Il/elle favorise et exploite au contraire rencontres, synergies et complémentarités.

Au-delà de l'École, le/la professeur.e est appelé.e à impliquer ses étudiants dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel, national et international, qui contribue à la dynamique de l'atelier. Il/elle prépare et favorise l'insertion des étudiants diplômés dans le monde professionnel : projets, stages et collaborations diverses, échanges internationaux, formations complémentaires éventuelles... seront encouragés et facilités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 7/12 consacre 7h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 2h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

STYLISME ET CREATION DE MODE

Poste N°10 :

Professeur.e / Stylisme et création de mode - Pratiques (4/12)

PROFIL DU CANDIDAT ET DESCRIPTION DU POSTE

Le professeur, styliste de formation, a une activité reconnue dans le domaine du stylisme et de la direction artistique, en particulier dans le domaine de la mode. Il a une bonne connaissance du terrain professionnel et de ses acteurs, et une culture large –en particulier ouverte aux pratiques contemporaines de l'art et du design.

Il a une expérience avérée de plusieurs années dans l'enseignement supérieur artistique et connaît bien le programme spécifique de l'école.

Le professeur est chargé des enseignements d'atelier de la deuxième année du Bachelor. En cela, il accompagne les étudiants dans l'apprentissage, la conception, le suivi et la réalisation des premières pièces vestimentaires étudiées (Over/Pièces à manches/Outdoor, Pantalon, Robe et accessoires) et coordonne l'ensemble des autres enseignements pratiques et techniques associés. Il est également chargé de l'organisation et du suivi de la préparation des jurys et présentations de fin d'année pour sa partie.

Il est appelé à impliquer les étudiants dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel inscrit dans la structuration même de la formation : entre autres, il oriente les étudiants dans leur stage externe et en assure l'évaluation. Il encourage et facilite les collaborations au sein et en dehors de l'école.

Le professeur est intégré à l'équipe pédagogique de l'option Stylisme et création de mode dont il partage les objectifs et les méthodes. Il adhère au projet pédagogique de l'option et participe activement à son évolution.

Il participe également à la mise en œuvre du projet pédagogique et artistique de l'école. Il n'est pas étranger à la formation générale dispensée aux étudiants. Il favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités avec les autres cours artistiques, techniques, généraux dispensés dans l'école au niveau du Bachelor.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 4/12 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

CINEMA D'ANIMATION

Poste N°11 :

Professeur.e / Techniques et technologies – Animation multimédia (3/12)

PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E

Le/la professeur.e est un·e professionnel·le de l'animation. Il/elle fait preuve d'une connaissance avérée du cinéma d'animation, de la diversité de ses formes et de ses techniques.

Son intérêt, ses compétences et sa pratique personnelle concernent principalement l'animation 2D.

Le/la professeur.e fait preuve d'une culture artistique et cinématographique large.

Il/elle possède une expérience artistique et technique personnelle, une expérience pédagogique au niveau supérieur et idéalement une expérience de réalisateur·ice.

Il/elle a le goût du travail en équipe et la capacité de mettre en œuvre une pédagogie différenciée, adaptée au caractère individuel de l'enseignement.

DESCRIPTION DU POSTE

Le/la candidat.e intègre l'équipe pédagogique de l'option Cinéma d'animation de La Cambre dont il/elle partage les objectifs et la méthode. Son projet s'inscrit dans le projet pédagogique et artistique général de l'option, à la vitalité et à l'évolution duquel il/elle est étroitement associé·e. Il/elle participe pleinement aux activités de l'option (évaluations, jurys, conseils d'option, etc.).

Au sein de l'atelier, le/la professeur.e est chargé·e des aspects suivants :

- Acquisition des fondamentaux de l'animation 2D
- Pratique des principaux logiciels d'animation
- Apprentissage d'organisation et de plannings de production/de tournage des travaux et exercices
- Réflexion sur les faisabilités techniques, les choix techniques et artistiques à mettre en œuvre dans un projet
- Réflexion générale autour du timing, du découpage, du montage dans les œuvres animées
- Réflexion sur les enjeux de réalisation, les collaborations avec d'autres artistes
- Initiation de liens et « passerelles » avec d'autres options et cours artistiques de La Cambre

Le/la professeur.e est également appelé·e à impliquer les étudiant·es dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel, national et international, qui contribue à la dynamique de l'option, prépare et favorise l'insertion des étudiant·es dans le monde professionnel : stages et collaborations diverses, échanges nationaux et internationaux, formations complémentaires... seront encouragés et facilités par lui/elle.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à

candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 3/12 consacre 3h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

MASTER S5 ENSEIGNEMENT / DANSE

Poste n°18 :

Professeur.e / Psychopédagogie – Discipline de la danse (3/12)

PROFIL RECHERCHÉ

Le/la candidat.e est diplômé.e de l'enseignement universitaire dans le domaine des sciences de l'éducation (ou dispose d'une solide expérience académique en la matière) et ajoute à son parcours une formation artistique de niveau supérieur, idéalement dans le domaine des arts vivants. Il/elle dispose également d'une solide expérience pédagogique préalable dans l'enseignement supérieur artistique.

Son activité pédagogique personnelle se double d'une expérience critique et réflexive dans le domaine de la pédagogie de l'art.

MISSION

Le/la professeur.e est le/la responsable pédagogique de la formation à l'enseignement (Master Section 5) dans le domaine de la Danse. Il/Elle en détermine le projet pédagogique et artistique et le met en œuvre, en concertation et en collaboration avec les autres enseignant.e.s et la direction, en mutualisation renforcée avec le programme de Master à l'enseignement (section 5) développé en Arts plastiques, visuels et de l'espace. Il/Elle participe à la constitution de l'équipe pédagogique en concertation avec la direction et les organes désignés à cet effet et propose l'organisation des activités pédagogiques spécifiques : cours, exercices, stages, etc.

Le/la professeur.e assure la coordination pédagogique, culturelle et administrative du Master S5, ainsi qu'un certain nombre d'enseignements spécifiques au sein du cursus (selon son profil).

Le/la professeur.e souscrit au projet pédagogique et artistique de La Cambre, à la vitalité et à l'évolution duquel il/elle participe activement, qui plus est dans le cadre de la coorganisation du cursus Danse avec l'INSAS, et de la codiplomation des Masters à l'enseignement avec l'ULB. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres ateliers, cours artistiques, cours généraux et séminaires. Il/elle favorise et exploite au contraire rencontres, synergies et complémentarités.

Son projet s'inscrit dans la continuité du projet pédagogique et artistique du Master en Danse et pratiques chorégraphiques, compte tenu également de la particularité de sa coorganisation avec l'INSAS et Charleroi Danse.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 3/12 consacre 3h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

COURS GENERAUX

Poste n°19 :

Conférencier.e / Sciences humaines et sociales – Développement durable (90/600)

PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E

Professionnel.le ou chercheur.euse actif.ve dans le champ concerné, le.la candidat.e est diplômé.e de l'enseignement supérieur. Outre un engagement personnel avéré par son parcours, il.elle fait preuve d'une expérience large, professionnelle et pédagogique, dans les matières conceptuelles et opérationnelles liées aux ODD.

Une expérience de l'enseignement supérieur artistique constitue un atout.

DESCRIPTION DU COURS

La charge de cours prendra la forme d'un accompagnement pédagogique pluriel durant l'année académique 26-27, auprès de l'ensemble des options de l'école. En effet, La Cambre souscrit aux recommandations de l'ARES visant à inscrire d'ici 2030 les enjeux des ODD dans l'offre pédagogique de manière transversale et pérenne.

L'enseignant.e sera en outre amené à proposer dès la rentrée 26-27 des séances d'information à caractère pédagogique auprès de tous.les étudiant.e.s primo-inscrits (B1 et M1).

Enfin, au terme de l'année 26-27, et en conclusion de l'accompagnement pédagogique général qu'il.elle aura prodigué de manière interdisciplinaire, l'enseignant.e proposera un projet de cours structuré destiné à être implémenté dès la rentrée 2027, en parallèle d'un travail diffus d'accompagnement pédagogique interdisciplinaire.

L'enseignant.e souscrit au projet pédagogique et artistique de La Cambre, à la vitalité et à l'évolution duquel il/elle participe activement. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres ateliers, cours artistiques, cours généraux et séminaires. Il/elle favorise et exploite au contraire rencontres, synergies et complémentarités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la conférencier.e désigné pour une charge de 90/600 consacre 90h par année scolaire à son enseignement, étalées sur 40 semaines/an.

Le/la conférencier.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR

Poste n°20 :

Assistant.e / Architecture d'intérieur - Atelier (2/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Professionnel.le actif.ve dans le domaine de l'architecture, de l'architecture d'intérieur, de la scénographie et/ou du design depuis plusieurs années, l'assistant.e est destiné.e à intégrer l'équipe pédagogique de l'option Architecture d'intérieur dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Son projet s'inscrit dans un esprit de collaboration et de complémentarité dans le cadre du projet pédagogique et artistique de l'école et de l'option.

L'assistant.e a une connaissance approfondie de l'histoire de l'art et de l'architecture, et une pratique qui intègre les aspects culturels et historiques de la discipline.

Il/elle a aussi une pratique intimement liée à d'autres disciplines artistiques qu'il/elle intègre dans le processus d'analyse et de création.

Il/elle démontre, au travers de sa pratique, une bonne connaissance des outils de production et des moyens de fabrication de l'architecture, du design et de la scénographie.

L'assistant.e fera le lien, développera et complètera l'approche de la représentation reçue par les étudiant(e)s dans les autres cours (dessin d'architecture notamment) au sein de l'atelier, en approfondissant le travail en maquette et en encadrant les aspects du projet liés à la représentation. Il/elle sera à même d'accompagner des exercices en collaboration avec d'autres options de l'école (design industriel, scénographie, etc.).

Il/elle assistera le responsable de l'option dans le suivi des étudiant(e)s de bachelier (B1, B2 ou B3 selon les exercices) et participera également à des lectures transversales au sein de l'atelier.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR

Poste n°21 :

Assistant.e / Architecture d'intérieur - Atelier (2/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Professionnel.le actif.ve dans le domaine de l'architecture, de l'architecture d'intérieur, de la scénographie et/ou du design depuis plusieurs années, l'assistant.e est destiné.e à intégrer l'équipe pédagogique de l'option Architecture d'intérieur dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Son projet s'inscrit dans un esprit de collaboration et de complémentarité dans le cadre du projet pédagogique et artistique de l'école et de l'option.

L'assistant.e a une connaissance approfondie de l'histoire de l'art et de l'architecture, et une pratique qui intègre les aspects culturels et historiques de la discipline.

Il/elle a aussi une pratique intimement liée à d'autres disciplines artistiques qu'il/elle intègre dans le processus d'analyse et de création.

Il/elle démontre, au travers de sa pratique, une bonne connaissance des outils de production et des moyens de fabrication de l'architecture, du design et de la scénographie.

L'assistant.e fera le lien, développera et complètera l'approche de la représentation reçue par les étudiant(e)s dans les autres cours (dessin d'architecture notamment) au sein de l'atelier, en approfondissant le travail en maquette et en encadrant les aspects du projet liés à la représentation. Il/elle sera à même d'accompagner des exercices en collaboration avec d'autres options de l'école (design industriel, scénographie, etc.).

Il/elle assistera le responsable de l'option dans le suivi des étudiant(e)s de bachelier (B1, B2 ou B3 selon les exercices) et participera également à des lectures transversales au sein de l'atelier.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

CASO de 1^{er} CYCLE ARTS NUMERIQUES
Poste n°22 :
Assistant.e / Arts numériques - Atelier 2/10

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

L'assistant.e intègre l'équipe pédagogique du cours artistique de soutien à l'option (CASO) de 1^{er} cycle "Arts numériques" dont il/elle partage les objectifs, les méthodes et les modes de fonctionnement. Son projet s'inscrit dans le projet pédagogique et artistique de l'école et du cours d'Arts numériques, dans un esprit de collaboration et de complémentarité. Les cours s'adressent aux étudiant.e.s de première année du premier cycle provenant potentiellement des 17 ateliers de l'école et présentant des profils et des niveaux de connaissances numériques différents. Mais aussi plus particulièrement aux étudiants de Communication visuelle et graphique, Typographie et Design du livre et du papier / Reliure. Son expérience professionnelle lui permet de guider de manière critique et constructive les étudiant.e.s dans des projets artistiques très divers. Il/elle travaille en collaboration avec les professeurs pour suivre les étudiant.e.s dans leurs travaux.

Professionnel.le actif.ve depuis plusieurs années, la.le candidat.e possède une bonne expérience dans le domaine du design graphique, et sait faire preuve d'une grande ouverture artistique, de souplesse, de facultés d'adaptation. Il/elle possède une connaissance avérée des logiciels dédiés à l'image numérique et la mise en page dont InDesign, Photoshop, Illustrator, mais également leurs alternatives libres telles Inkscape, Gimp, Krita, etc.

Il/elle est capable de transmettre ses connaissances de façon claire et accessible, en se mettant au niveau de chaque étudiant.e.

Une expérience pédagogique réussie dans l'enseignement artistique est souhaitée.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire (workshops, etc.), cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

CONSERVATION & RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART

Poste n°24 :

Assistant.e / Conservation, restauration des œuvres d'art- Atelier (2/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

L'assistant.e intègre l'équipe pédagogique dont il/elle partage le projet pédagogique et artistique, les objectifs et la méthode. Au-delà de sa spécialité, il/elle est associé.e aux réflexions et aux activités d'apprentissage transdisciplinaires développées dans l'option.

Il/elle satisfait aux exigences suivantes :

- Être diplômé.e en conservation, restauration des œuvres d'art, spécialisation papier-livre ;
- Faire preuve d'une expérience active dans ce domaine, dans le respect du code de la déontologie régi par l'ECCO ;
- Connaître les méthodes, techniques et produits utilisés en restauration de livres, tant anciens que plus récents ;
- Avoir de l'expérience et une bonne connaissance du comportement des cuirs et parchemins anciens ;
- Avoir des bonnes connaissances au niveau des techniques d'élaboration des livres ;
- Maîtriser les opérations qui relèvent de la reconstitution : greffe de cuir, réalisation de tranchefile, etc ;
- Être informé.e des avancées récentes en conservation-restauration de livres ;
- Avoir une aptitude à travailler en équipe ;
- Faire preuve d'esprit d'initiative ;
- Posséder des connaissances linguistiques ;
- Avoir la connaissance et la capacité d'analyse de documents scientifiques ;
- Faire preuve des aptitudes pédagogiques suivantes :
 - . faire le lien entre les étudiants et les professeurs.
 - . transmettre ses connaissances théoriques et pratiques
 - . superviser des recherches et suivre les dossiers d'œuvres ;
- Faire preuve des aptitudes dans l'organisation et les relations extérieures suivantes :
 - . gestion des dossiers, des réserves et du matériel
 - . compétences en informatique
 - . gestion des contacts avec les collaborateurs extérieurs.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

ARCHITECTURE D'INTERIEUR

Poste n°27 :

Assistant.e / Production – Projets artistiques (3/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Professionnel.le actif.ve dans le domaine de l'architecture, de l'architecture d'intérieur, de la scénographie et/ou du design depuis plusieurs années, l'assistant.e est destiné.e à intégrer l'équipe pédagogique de l'option Architecture d'intérieur dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Son projet s'inscrit dans un esprit de collaboration et de complémentarité dans le cadre du projet pédagogique et artistique de l'école et de l'option.

L'assistant.e a une connaissance approfondie de l'histoire de l'art et de l'architecture, et une pratique qui intègre les aspects culturels et historiques de la discipline.

Il/elle a aussi une pratique intimement liée à d'autres disciplines artistiques qu'il/elle intègre dans le processus d'analyse et de création.

Il/elle démontre, au travers de sa pratique, une bonne connaissance des outils de production et des moyens de fabrication de l'architecture, du design et de la scénographie.

L'assistant.e fera le lien, développera et complètera l'approche de la représentation reçue par les étudiant(e)s dans les autres cours (dessin d'architecture notamment) au sein de l'atelier, en approfondissant le travail en maquette et en encadrant les aspects du projet liés à la représentation. Il/elle sera à même d'accompagner des exercices en collaboration avec d'autres options de l'école (design industriel, scénographie, etc.).

Il/elle assistera le responsable de l'option dans le suivi des étudiant(e)s de master et participera également à des lectures transversales au sein de l'atelier.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 3/10 consacre 6h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

ESPACE URBAIN

Poste n°28 :

Assistant.e / Production – Projets artistiques (3/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Le/la candidat.e est artiste ou curateur.ice/artiste en activité, avec un intérêt particulier pour les relations entre l'art et les questions de société. Il/elle a une expérience de l'enseignement artistique ou dispose d'une expérience pédagogique (type animation de workshops). Il/elle fait valoir une connaissance effective de l'école de La Cambre et de l'atelier, ou montre ses dispositions concrètes à l'acquérir.

Compétences et aptitudes : esprit d'initiative et énergie positive, bon sens de l'organisation, écoute et motivation des étudiant.es, communication (interne et externe), esprit critique, bonne connaissance de la création contemporaine et des supports et espaces de monstration contemporains, disposition à partager son réseau professionnel avec l'atelier et les étudiant.es dans le cadre de l'organisation de projets spécifiques, volonté d'assister le responsable d'atelier dans le projet général de l'atelier et dans sa mise en œuvre, capacité à interagir avec les projets portés par d'autres ainsi qu'à proposer des sujets de recherche et d'étude, capacité à organiser des rencontres, déplacements, visites...
Projet pédagogique adapté à l'enseignement supérieur artistique, inventif et pratique en fonction de ce qui précède.

Tâches indicatives : 2h organisation & coordination au sein de l'atelier / 4h suivi projets & portfolios.
Le/la candidat.e s'engage à être présent.e à l'atelier de manière régulière suivant l'agenda adopté en accord avec les autres professeur.es de l'atelier. Il/elle travaille avec l'équipe pédagogique pour l'ensemble des étudiant.es (bacheliers et masters).

L'assistant.e est intégré.e à l'équipe pédagogique de l'option Espace Urbain dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Il/elle adhère au projet pédagogique de l'option et participe activement à son évolution. Il/elle est impliqué.e, dans la mesure du temps disponible, dans le suivi des exercices et des projets personnels des étudiant.e.s, et dans leur évaluation.

Son apport pédagogique se situe à la fois au niveau méthodologique et conceptuel (recherche) mais aussi au niveau technique.

L'assistant.e est également appelé.e à impliquer les étudiant.e.s dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel qui est inscrit dans la structuration même de la formation, prépare et favorise l'insertion des étudiant.e.s dans le monde professionnel.

L'assistant.e participe activement au projet pédagogique et artistique de l'école. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres options, cours artistiques, cours techniques et généraux. L'assistant.e favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026

- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 3/10 consacre 6h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

SCENOGRAPHIE

Poste n°29 :

Assistant.e / Scénographie : Atelier (3/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Professionnel.le actif.ve dans le domaine de la scénographie de spectacle, l'assistant.e est destiné.e à intégrer l'équipe pédagogique de l'option scénographie dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Son projet s'inscrit dans un esprit de collaboration et de complémentarité dans le cadre du projet pédagogique et artistique de l'école et de l'option.

L'assistant.e a une connaissance approfondie des arts visuels en général et des arts vivants en particulier. Il/elle démontre, au travers de sa pratique, une bonne connaissance des outils de production et des moyens de fabrication de l'architecture, du design et de la scénographie.

L'assistant.e a de solides connaissances des techniques d'impressions et découpes numériques (Fab Lab) et des techniques de dessin assisté par ordinateur – plans et modélisation 3D.

L'assistant.e développera l'approche de la représentation visuelle des projets par les étudiant(e)s en approfondissant le travail en maquette et en encadrant les aspects du projet liés à la représentation. Il/elle assistera le responsable de l'option dans le suivi des étudiant(e)s de première et deuxième année de bachelier ainsi que dans la coordination des plannings et des évaluations de l'ensemble de l'option.

Le/la candidat.e sera diplômé.e de l'enseignement supérieur artistique ou fera valoir une expérience utile dans le domaine, une ou plusieurs expériences pédagogiques dans l'enseignement supérieur artistique sont les bienvenues et un diplôme pédagogique est un plus.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 3/10 consacre 6h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

SCENOGRAPHIE

Poste n°30 :

Assistant.e / Scénographie : Atelier (1/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Professionnel.le actif.ve dans le domaine de l'architecture et/ou de la scénographie de spectacle depuis plusieurs années, l'assistant.e est destiné.e à intégrer l'équipe pédagogique de l'option scénographie dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Son projet s'inscrit dans un esprit de collaboration et de complémentarité dans le cadre du projet pédagogique et artistique de l'école et de l'option.

L'assistant.e a une connaissance approfondie des arts visuels en général et du spectacle vivant (théâtre, performance et danse contemporaine) en particulier. Il/elle démontre, au travers de sa pratique, une bonne connaissance des outils de production et des moyens de fabrication de la scénographie de spectacle.

L'assistant.e a des compétences de régie générale et de solides connaissances des techniques complémentaires à la scénographie telles que l'éclairage et la vidéo de scène.

L'assistant.e soutiendra l'approche technique et concrète des projets à échelle 1/1 des étudiant.e.s en approfondissant avec eux/elles la conception technique des projets. Il/elle assistera le responsable de l'option dans le suivi des étudiant(e)s de première et deuxième année de Master ainsi que dans la coordination des plannings et des évaluations de l'ensemble du Master.

Le/la candidat.e sera diplômé.e de l'enseignement supérieur artistique (ou pourra défendre une notoriété dans le domaine du spectacle vivant). Une ou plusieurs expériences pédagogiques dans l'enseignement supérieur artistique sont les bienvenues et un diplôme pédagogique est un plus.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 1/10 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

GRAVURE ET IMAGE IMPRIMÉE

Poste n° 31 :

Assistant.e / Sérigraphie : Atelier (2/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Praticien.ne de la sérigraphie et diplômé.e de l'enseignement supérieur artistique, l'assistant.e souscrira au projet pédagogique de l'atelier Gravure et Image Imprimée et visera à sa fertilisation dans l'atelier et les pratiques de la sérigraphie. Conscient.e et compétent.e tant dans les champs artistiques qu'appliqués de la technique, il/elle veillera tout particulièrement à ce que ces voies multiples soient explorées et consolidées par l'étudiant.e dans la mise en œuvre de ses projets, en transversalité avec les autres techniques dont celui-ci/celle-ci doit faire l'apprentissage. La maîtrise technique, le respect d'un protocole précis sont pour l'assistant.e plus qu'une vue de l'esprit : elles constituent les prérequis indispensables à la mise en place d'un propos artistique personnel dans le langage de la sérigraphie, et au-delà dans les pratiques hybrides.

L'assistant.e est responsable du bon fonctionnement de l'atelier de sérigraphie, dans le respect des règles de sécurité. Si il/elle veille, avec le professeur de sérigraphie, à ce que l'atelier soit un lieu de foisonnement créatif, c'est en gardant avant tout une conscience aiguë des enjeux de propreté, d'ordre, de sécurité, de respect des machines et outils. Il/elle lui incombe de veiller au bon entretien du matériel et de tenir le professeur responsable d'atelier et le professeur de sérigraphie informés de tout manquement, défaillance ou problème. Il/elle, en concertation avec le professeur de sérigraphie, a la main sur la gestion des stocks et des commandes à prévoir. Dans un esprit de pédagogie, l'assistant.e partage avec les étudiant.e.s les principes de cette gestion rigoureuse du lieu et des outils.

De par ses compétences et expériences professionnelles et artistiques, l'assistant.e se situe au confluent des pratiques des arts plastiques et des arts appliqués. Les enjeux collectifs et coopératifs le motivent particulièrement.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

MASTER ACCESSOIRES

Poste n°32 :

Assistant.e / Techniques et technologies – Accessoires de mode (1/10)

PROFIL RECHERCHE ET MISSION

Le/la candidat.e a une connaissance avérée du secteur de l'accessoire, de l'accessoire de mode contemporaine au sens large. Une maîtrise des outils numériques tel que la Suite Adobe, Microsoft est indispensable.

L'assistant.e est intégré.e à l'équipe pédagogique du Master accessoires dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Il/elle adhère au projet pédagogique de l'option et participe activement à son évolution.

L'assistant.e assure les tâches organisationnelles du Master, maintient et surveille le classement des consommables, a connaissance du fonctionnement des machines, organise l'entretien et les réparations de l'équipement. Il/elle planifie et prépare les workshops, les séances de travail collectives, les semaines atypiques, les évaluations, les réunions d'équipe pédagogiques et les conseils d'option.

L'assistant.e participe activement au projet pédagogique et artistique de l'école. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres options, cours artistiques, cours techniques et généraux. L'assistant.e favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 1/10 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

CERAMIQUE

Poste n° 33 :

Assistant.e / Techniques et technologies – Céramique (3/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

L'assistant.e s'intègre à l'équipe pédagogique en place, dont il/elle partage les objectifs et la méthode. Son projet s'inscrit dans le cadre du projet pédagogique et artistique de l'option.

Ses compétences dans le domaine de la céramique sont avérées et complémentaires des autres compétences déjà à l'œuvre dans l'atelier. Il/elle fait preuve d'autonomie et d'esprit d'équipe.

En particulier, l'assistant.e sera chargé des aspects suivants :

- il/elle assiste et collabore avec le professeur de « techniques et technologies » dans le suivi de son cours de technologie et la réalisation des échantillons,
- il/elle est chargé.e de la maintenance du matériel (fours, cabine d'émaillage, compresseur,...) des produits et des locaux et s'occupe des commandes de matières premières.
- il/elle gère les cuissons, l'enfournement et l'entretien du matériel d'enfournement.
- il/elle veille au suivi des consignes de sécurité et de santé dans l'atelier. Il/elle doit avoir une bonne connaissance des matières premières utilisées et des risques engendrés par leur manipulation.
- il/elle gère l'organisation et l'utilisation du local plâtre en collaboration avec le responsable de l'atelier technique.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 3/10 consacre 6h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

GRAVURE ET IMAGE IMPRIMÉE

Poste n° 34 :

Assistant.e / Techniques et technologies – Gravure, impression (2/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Praticien.ne des différentes techniques de gravure sur bois et métal, ayant au moins des notions de base en lithographie, l'assistant.e souscrita au projet pédagogique de l'atelier Gravure et Image Imprimée. La gravure et les autres techniques d'impression telles que définies dans le projet pédagogique seront apprises, confrontées, déconstruites dans un esprit de continuité et de réinvention – en cohérence avec la philosophie de La Cambre. La continuité est l'affirmation d'un lien, par la transmission de savoirs et techniques anciennes qui ont en partie défini le monde occidental moderne.

L'assistant.e veille au bon développement technique et créatif des étudiant.e.s. L'assistant.e suit en effet au quotidien les étudiant.e.s dans leurs réalisations d'atelier et veille à ce que les techniques soient transmises, comprises et appliquées dans un esprit à la fois orthodoxe et prospectif. Sa connaissance de la plupart des techniques enseignées le rend particulièrement à même de comprendre et transmettre les spécificités de chacune de ses techniques, et du potentiel de leurs croisements.

Esprit structuré et méthodique, l'assistant.e veille à ce que les cours et le travail d'atelier s'inscrivent dans une organisation cohérente. Dans un esprit de pédagogie, l'assistant.e partage avec les étudiant.e.s les principes de cette gestion rigoureuse du temps et des espaces de travail – et du bien commun. Son objectif est d'amener les étudiant.e.s à acquérir une autonomie, non seulement dans la mise en place d'un propos artistique personnel, mais également dans la gestion coopérative d'un atelier, de ses machines et ses outils.

L'assistant.e est intégré.e à l'équipe pédagogique de l'option Gravure et image imprimée, dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Il/elle adhère au projet pédagogique de l'option et participe activement à son évolution. Il/elle est impliqué.e, dans la mesure du temps disponible, dans le suivi des exercices et des projets personnels des étudiant.e.s, et dans leur évaluation.

Son apport pédagogique se situe à la fois au niveau méthodologique et conceptuel mais aussi au niveau technique. L'assistant.e est également appelé.e à impliquer les étudiant.e.s dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel qui est inscrit dans la structuration même de la formation, prépare et favorise l'insertion des étudiant.e.s dans le monde professionnel.

L'assistant.e participe activement au projet pédagogique et artistique de l'école. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres options, cours artistiques, cours techniques et généraux. L'assistant.e favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026

- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.